

Certificat de spécialisation Aide à Domicile (CS AD)

Répartition horaire des enseignements professionnels

Enseignement professionnel		30h/semaine	
		BSE 14h	STMS 16h
36 semaines de formation : - 14 semaines de PFMP soit 360 h - 22 semaines d'enseignement soit 660 h			
Pôle 1 Promotion de l'autonomie des personnes 20H/semaine	A1.1. Réalisation de repas et accompagnement à la prise des repas	4h	2h
	A1.2. Aide aux activités de la vie quotidienne		5h
	A1.3. Aide aux activités motrices et loisirs		5h
	A1.4. Aménagement des locaux	4h	
Pôle 2 Accompagnement des enfants de +6 ans 4h/semaine	A.2.1. Activités après l'école		2h
	A2.2. Aide aux activités de la vie quotidienne	1h	1h
Pôle 3 Prestations de services 6h/semaine	A3.1. Maintenance de premier niveau	4h	
	A3.2. Entretien et vigilance à domicile		
	A3.3. Assistance administrative	1h	
	A3.4. Assistance pour l'utilisation de l'outil informatique		1h

2 enseignants : 1STMS + 1 BSE avec dominante STMS

Dans l'idéal : un temps plein 18h STMS et 12h BSE

Cependant une répartition en équipe élargie permettrait un fractionnement **17h STMS + 13h BSE** ou **16h STMS + 14h** et ce en fonction de modalités d'enseignement retenues (projet commun, thématiques partagées, profils des enseignants...)